

265 R 7 24 C
du 16-10-14 au 12-4-15

Carte N° 222

A. Montréal le 25 avril 1932



Cité Noël
le ministre de la guerre
domicilié à Montréal, Canada.
rue Inspecteurs no 525
à Monsieur le ministre de la guerre

N° 14345

CENTRE de MOBILISATION d'INTERIEUR n° 111

Bon pour Certifier
Nantes
L'Officier Chef



J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la délivrance du certificat prévu par l'art. 5 du décret du 23 juin 1927 relatif à la carte du combattant.

Veuillez trouver ci-dessous les renseignements destinés à faciliter l'examen de mes titres.

Agréez, Monsieur le ministre l'assurance de ma haute considération.

(signature) Noël Cité

Nom... Cité... Prénoms... Noël...
Né le... 25 Décembre 1873... à... St. Pierre et Miquelon... Département... Colombie
Française... Grade... Sarg. No. m. le au recrutement
93... Recrutement de... la Martinique...
Affectation actuelle... de gage de tout obligations militaires
Au cours de la guerre 1914-1918 j'ai été affecté aux unités

suivantes :
Parti de Montréal le 21 août 1914 à bord du "Venetia"
versé au 65^e R. I. P. à Nantes le 2 septembre 1914
servi en qualité d'interprète du 3^e septembre 1914 au
18 septembre 1914. Parti au front le 18 septembre 1914
à Gracy le mont, et Gracy le val, noyau, Comvoisic
j'ai été blessé;... le 5 mai 1915... à...
et St Pierre de Rhye...

Evacué;... le 5 mai 1915 à l'hôpital Wilson à Compiègne
j'ai été fait prisonnier; le... à...
dépot du 65^e à Nantes le 17 juillet 1915
j'ai été réformé;... le... à...
Réformé définitivement à Montréal le 15 novembre 1915
Au titre d'ancien combattant je suis adhérent à

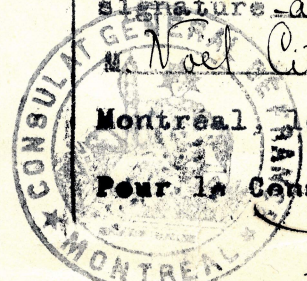
l'Association des.....

Vu au Consulat Général de France
au Canada pour légalisation de la
signature apposée ci-dessus de
Noël Cité

Montréal, le 25 avril 1932.

Pour le Consul Général

MONTREAL	
QUITTE	No. 311
	DATE 25/4/32
TARIF	ART 95
	CHS. 08 104
sans frais	



Demande transmise par express au télé. 121

Le Colonel LATRADE, 1^{er} le Centre de la 1^{re} D.M.



1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1878. It is a message of congratulatory and encouragement to the new Congress, and it is a message of warning to the people. The President says that the country is in a state of "great peril," and that the only way to save it is by the adoption of a new constitution.

